

TOULAUD *Infos*

Bulletin d'informations municipales n°47 (Mars 2022)

ELECTION PRÉSIDENTIELLE 2022 - 10 ET 24 AVRIL

Quelques changements dans l'organisation du scrutin



Nouveauté

Il y a désormais 2 bureaux de votes situés au même endroit, à la salle polyvalente (*suppression du bureau de vote habituel en mairie*).

Pour savoir dans quel bureau vous voterez, la localisation apparaîtra sur les nouvelles cartes électorales que vous recevrez prochainement.

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut obligatoirement être inscrit sur les listes électorales.

Comment vérifier que je suis bien inscrit ? Vous avez la possibilité de vérifier en ligne si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales de votre commune. Il suffit de vous rendre sur le site service-public.fr et de remplir un formulaire dans lequel on vous demande le nom de votre commune, vos nom et prénoms, votre sexe et votre date de naissance. Cliquer sur l'onglet violet "Vérifier vos informations électorales", et vous obtiendrez, si vous êtes bien inscrit, votre numéro national d'électeur à fournir pour donner ou recevoir une procuration, l'adresse et le numéro de votre bureau de vote. Si vous constatez une erreur ou un oubli, il est conseillé de contacter la mairie.

Vote par procuration au 01/01/2022

Une procuration est possible si vous ne pouvez pas vous rendre dans la commune où vous êtes inscrit le jour du scrutin.

Il faut désigner un mandataire qui votera pour vous et connaître soit son numéro d'électeur et sa date de naissance, soit toutes ses données d'état civil et sa commune de vote. Ce mandataire peut être inscrit dans une autre commune que celui qui fait la procuration (*le mandant*) mais peut être rattaché à un autre bureau de vote de cette commune.

La demande de procuration peut être faite en ligne avec une validation dans un commissariat, une gendarmerie ou un consulat ou bien établie physiquement, en se ren-

dant directement dans ces lieux. Le mandataire ne peut pas disposer de plus de deux procurations, dont une seule établie en France.

Vous venez de déménager ?

Vous devez soit vous inscrire à la mairie de votre nouvelle commune de résidence, soit déclarer votre nouvelle adresse à la mairie de la commune dans laquelle vous votez. Vous pourrez voter à l'élection présidentielle des 10 et 24 avril si vous avez emménagé dans la nouvelle commune avant le 2 mars (en ligne) ou le 4 mars (Mairie).

Un QR Code sur la carte d'électeur

Le QR code qui figure sur les nouvelles cartes électorales renvoie au site vous permettant d'accéder à l'ensemble des démarches liées aux élections.

Vous pouvez ainsi facilement :

- vérifier votre situation électorale ;
- trouver votre bureau de vote ;
- effectuer une demande de procuration en cas d'absence le jour du scrutin ;
- vérifier à qui vous avez donné procuration ou qui vous a donné procuration.

Ce QR code est le même pour toutes les cartes et pour tous les électeurs. Il n'y a aucune collecte de données personnelles. Votre nouvelle carte électorale vous sera envoyée à votre domicile par votre mairie. Sur la nouvelle carte électorale, votre numéro national d'électeur a été mis en valeur. Ce numéro est désormais nécessaire pour établir une procuration.

À quoi sert la carte électorale ?

La carte électorale est délivrée à toute personne inscrite sur les listes électorales. Elle est valable pour toutes les élections sans limite de validité. Elle doit comporter :

- vos nom, prénoms, adresse, date de naissance ;
- votre identifiant national d'électeur ;
- le lieu et le numéro du bureau de vote où vous devez vous rendre pour voter.

La carte électorale peut comporter la signature du maire et le cachet de la mairie.

Vous devez la signer.

Le jour du scrutin, pour voter, vous devez présenter un document prouvant votre identité. La présentation de la carte électorale n'est pas obligatoire pour pouvoir voter.

Quelles pièces d'identité pour voter ?

Pour prouver votre identité, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité (*valide ou périmée depuis moins de 5 ans*).
- Passeport (*valide ou périmé depuis moins de 5 ans*).
- Carte vitale avec photographie.
- Carte du combattant (*en cours de validité*) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.
- Carte d'invalidité (*en cours de validité*) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (*en cours de validité*) avec photographie.
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (*en cours de validité*) avec photographie.
- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation (*en cours de validité*) avec photographie, délivrée par les autorités militaires.
- Permis de conduire (*en cours de validité*)
- Récépissé valant justification de l'identité (*en cours de validité*), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.
- Permis de chasser (*en cours de validité*) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).
- Carte d'identité de parlementaire (*en cours de validité*) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d'élu local (*en cours de validité*) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État.

Elections législatives 2022

12 et 19 juin 2022

(*s'inscrire avant le mercredi 4 mai en ligne ou le vendredi 6 mai en mairie ou par courrier*)

► FESTIVAL MIMAGES

Le 16^{ème} Festival Mimages, festival dédié aux arts du mime et du geste, se tiendra du 14 mars au 27 mars. Il est proposé et financé par la Communauté de Communes Rhône Crussol. Il s'axe autour de la diffusion de spectacles en soirée pour tous publics, et sur la sensibilisation du jeune public au spectacle vivant en proposant des séances en journée pour les établissements scolaires du territoire.



Le festival débutera à Toulaud le Vendredi 18 mars à la salle polyvalente, dès 20h, par un spectacle "Clown et Mimes" et "Jonglerie et Illusions". Il se poursuivra le 23 mars à 20h la salle des fêtes de Soyons puis le jeudi 24 mars à 20h à la salle des fêtes de Cornas. La soirée de clôture "Mimages fait son cirque", soirée cabaret (*dîner/spectacles*), se tiendra au gymnase de Saint-Sylvestre le samedi 26 mars à 19h.

Programme complet : www.mimages.fr

Réservations : www.rhone-crussol-tourisme.com
04 75 40 46 75

► DES NOUVELLES DU CENTRE AÉRÉ

Le centre aéré de printemps se tiendra du 19 au 22 avril 2022 avec pour thème « Viens fêter le printemps ».

Les enfants pourront fabriquer des jeux collectifs, faire une chasse aux œufs et peut-être participer au festival Vice Versa. Les inscriptions seront clôturées le 8 avril 2022.

La municipalité envisage de signer une convention avec la commune de Soyons qui va mettre en place à son tour un ALSH (*Accueil de Loisirs Sans Hébergement*). Cette entente entre les 2 communes permettrait aux enfants de Soyons de profiter du centre aéré de Toulaud (selon le nombre de places disponibles) au tarif appliqué aux toulaudains et inversement, les enfants de Toulaud pouvant être accueillis à Soyons.

En couvrant ainsi entièrement les 2 semaines des vacances scolaires de novembre, d'hiver et de printemps, nous offrirons ainsi une plus grande flexibilité aux parents. Ils auront donc un plus large choix des jours de présence de leurs enfants dans l'un des centres aérés de Toulaud (1^{ère} semaine) et de Soyons (2^{ème} semaine).

► GÎTES COMMUNAUX

Ouverts depuis l'été 2021 à proximité de l'espace multifonctionnel de La Cure, les 2 gîtes situés à la sortie du village connaissent une belle fréquentation et satisfont pleinement les utilisateurs. Les réservations s'effectuent pour l'instant via Ebooking, Le Bon Coin et la Mairie. D'ici quelques semaines, une plateforme dédiée accessible depuis touloud.fr permettra de centraliser toutes les locations.

+ d'infos : Secrétariat de mairie 04 75 60 49 52

Saison	Du	Au	Prix
Basse Saison	01/01/2022	03/04/2022	50,00 €
	03/10/2022	31/12/2022	
Moyenne Saison	04/04/2022	18/06/2022	60,00 €
	19/09/2022	02/10/2022	
Moyenne Saison Uniquement à la semaine	19/06/2022	03/07/2022	420,00 €
	29/08/2022	18/09/2022	
Haute Saison Uniquement à la semaine	04/07/2022	28/08/2022	450,00 €

► L'AGENCE POSTALE COMMUNALE DÉMÉNAGE ET ÉLARGIT SES HORAIRES

À compter du 16/03/2022, notre Agence Postale Communale va déménager et être transférée dans le bâtiment de l'ancienne cure dans le village.

Les horaires d'ouverture au public seront désormais réguliers et élargis :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h15/11h15 et 14h/16h
- samedi matin de 9h/12 h.



D'ici quelques mois et quelques travaux, les anciens locaux deviendront un bureau pour le CCAS, avec possibilité de rendez-vous.

► TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

Suite aux évolutions régulières des réglementations concernant les Etablissements Recevant du Public (ERP), des travaux de remise aux normes ont été réalisés ces dernières semaines à la salle polyvalente :

- Système d'alarme incendie.
- Issues de secours.
- Éclairage de secours en cas de coupure de courant
- Remises aux normes électriques
- Ligne téléphonique

Ceci afin de répondre bien entendu à la législation en vigueur mais surtout garantir la sécurité optimale des usagers.

► 11/06 : À NOTER DANS VOTRE AGENDA

Après deux ans d'attente, le Comité du Jumelage aura le plaisir d'accueillir nos amis italiens de Monsano du 9 au 13 juin 2022.

Une cérémonie pour fêter les 20 ans de notre jumelage (avec 2 ans de retard) sera ainsi organisée par la mairie le samedi 11 juin en fin de matinée. D'autres activités seront bien entendu prévues au programme notamment la visite de la ville de Lyon.

En complémentarité de cette manifestation, l'association Air de Zik organise le samedi 11 juin 2022 à partir de 19 heures une série de concerts au Bouldrome dans le cadre de son festival "Lou Vento". Seront ainsi présents plusieurs groupes français ainsi qu'un groupe italien Petit clin d'œil à nos amis de Monsano !

TOULAUD SOLIDAIRE

Nombreux sont les toulaudains et les toulaudains qui ont fait preuve spontanément de générosité, pour ce grand élan de solidarité envers le peuple ukrainien organisé par les élus du conseil.

C'est plus d'une centaine de familles qui est venue à la permanence le samedi 5 mars pour apporter des produits de première nécessité (*alimentation, produits d'hygiène, couvertures et vêtements*).



Merci également à toutes les personnes qui se sont portées volontaires pour héberger des réfugiés et qui peuvent encore s'inscrire sur la plateforme : <https://parrainage.refugies.info/>.

La municipalité remercie tous les citoyens mobilisés et vous tiendra informé des futures actions à mener.